

Saisir les dimensions structurelles du racisme et des discriminations et leurs conséquences dans le champ de l'éducation : questions terminologiques, épistémologiques et méthodologiques

Fabrice Dhume*, Maïtena Armagnague et Geneviève Mottet**, Maryse Potvin***, Marie Verhoeven

* CRIIS, associé à l'URMIS fdhume@cooperative-crisis.org

** Université de Genève (UNIGE), G.Mottet@unige.ch

*** Université du Québec à Montréal (UQAM), potvin.maryse@uqam.ca

**** UCLouvain, marie.verhoeven@uclouvain.be

Proposition de symposium faisant suite à la table ronde associée, pour le RIED 2022 – Bruxelles - « *Diversité et conceptions du vivre ensemble. Former les personnels éducatifs à l'heure du débat sur les fondements culturels et philosophiques du vivre ensemble* »

Axe 5 « Lutte contre les discriminations »

Dans une perspective d'éducation émancipatrice, la question des rapports de pouvoir, et de façon plus spécifique celle des rapports d'oppression et de domination (ou rapports sociaux) est centrale (Paolo Freire, 1974 ; bell hooks, 2013 [1994]). Les pédagogies antiracistes, au sens de pédagogies critiques, visent en général à développer la conscientisation, l'autonomie et l'empowerment des groupes opprimés ou minoritaires, et parfois aussi la prise de conscience des privilèges des groupes majoritaires (De Cock & Pereira, 2019). Toutes font *a priori* une place centrale à l'analyse de la réalité des discriminations et oppressions vécues. Toutefois, l'entrée de ces questions et approches critiques dans les institutions éducatives, dans l'enseignement et la formation, est loin d'être évidente. Les institutions privilégient une « rhétorique inclusive » (Verhoeven & Dubois-Shaik, à paraître) et des formules consensuelles centrées sur le « vivre-ensemble », là où l'approche par les rapports sociaux insiste au contraire sur ce qui divise la société (Pfefferkorn, 2012). Les objectifs officiels de « prise en compte de la diversité », de « respect de l'autre », de "bienveillance" et même de « prévention des discriminations » euphémisent les enjeux, et parfois culturalisent voire racialisent les problèmes. Par ailleurs, le statut de « question sensible » attribué au racisme et à la discrimination souligne certes une conflictualité potentielle. Mais en positionnant celle-ci comme un risque, ce statut appelle des pratiques qui tendent à déconflictualiser les enjeux et à réduire la portée politique de ces questions, alors même qu'elles sont présentées comme des enjeux fondamentaux d'éducation civique (Dhume-Sonzogni, 2007 ; Potvin & Carr, 2008)

La recherche sur ces enjeux en éducation est diversement développée en Belgique, France, Québec et Suisse, mais elle semble globalement peu présente. La proximité de la recherche avec les institutions éducatives peut limiter l'investissement de problématiques critiques, alors même qu'elle pourrait au contraire être un levier pour leur reconnaissance politique, comme pour l'outillage théorique et pratique des actrices et acteurs. L'approche de ces questions dans les différents espaces nationaux est par ailleurs marquée par des constructions politiques, juridiques et académiques diverses de ces sujets. Le rapport aux catégories ethno-raciales, notamment, et l'acceptabilité de leurs usages dans la recherche comme dans l'administration pour saisir les inégalités, est au cœur de controverses politiques, épistémologiques et méthodologiques (Simon, 2005 ; Potvin, 2005). Il n'y a par ailleurs pas de terminologie similaire ni faisant consensus, et par exemple, la notion de « discrimination systémique » élaborée par la Cour suprême du Canada n'a pas d'équivalent dans les autres pays. En France, c'est plutôt la sociologie qui s'est emparé de l'idée de « discrimination

« systémique », tandis que le droit a forgé celle de « discrimination indirecte ». Mais on constate que les usages sociologiques de ces notions se confondent souvent dans une insistance sur la non-intentionnalité des processus à l'oeuvre, au risque de déconflicter les enjeux, et au détriment d'un questionnement sur la portée critique et stratégique de ces divers concepts (Dhume, 2016). Les outils théoriques circulent ainsi entre des registres disciplinaires, normatifs, interprétatifs, etc. divers, qui témoignent d'histoires intellectuelles, nationales ou transnationales, mais aussi d'acceptabilités sociales et politiques différentes de ces notions. Par exemple, en France, des polémiques à répétition depuis 2015 portent sur le caractère politiquement tolérable ou non de concepts telles que « racisation », « intersectionnalité » ou encore « racisme d'Etat » (notion employée par le syndicat critique Sud éducation, contre lequel le Ministère de l'Éducation nationale a déposé une plainte en « diffamation » en 2017). Ces débats circulent toutefois entre les espaces politique, militant et académique. Dans ce dernier champ, ils sont au coeur d'enjeux théoriques, concernant la manière de saisir le racisme et les discriminations à travers, par exemple, le paradigme des « relations interethniques » (De Rudder, 1991), celui de « l'ethnicité » (Lorcerie, 2003 ; 2007), ou encore celui de « l'inclusion ».

L'enjeu de ces débats a notamment pour objet les façons de saisir les dimensions structurelles, systémiques, institutionnelles voire étatiques du racisme et des discriminations – selon les choix terminologiques et épistémologiques -, et de prendre la mesure de leur ampleur. Au-delà et à travers des désaccords, plusieurs idées structurent le débat : (i) le racisme a deux faces (Guillaumin, 1972), il ne se réduit donc pas à une idéologie et/ou à des préjugés, mais relève aussi et peut-être d'abord de processus et mécanismes matériels et pratiques sans nécessité d'une intention raciste, dont témoignent les processus de discrimination indirecte (par exemple les effets induits des pratiques et instruments d'évaluation ou de classement des élèves) ou de ségrégation ; (ii) l'expérience concrète du racisme, et notamment de micro-agressions répétées, constitue souvent la première forme du phénomène dans les espaces éducatifs, et a des effets sociaux majeurs dans la construction subjective de l'identité des individus comme dans la structuration de l'ordre social.(iii) Plus globalement, le phénomène du racisme et de la discrimination n'est pas imputable uniquement ni en dernière analyse à des individus et des pratiques ponctuelles, mais prend sens comme l'une des dimensions de l'ordre social (par exemple, la construction des savoirs légitimes et les formes d'injustice épistémique qu'elle engendre (Fricker, 2007) . Dès lors, ces questions interrogent très directement tant les politiques scolaires, la dynamique des institutions éducatives que les processus d'éducation, dans leur double rôle de contribuer à la (re)production de cet ordre social inégalitaire, et d'en infléchir éventuellement les logiques.

La présente proposition de table-ronde puis de symposium dans le cadre des 4^{èmes} Rencontres du RIED (Bruxelles, 2020), vise à ouvrir et débattre de ces questions : comment saisir – avec quels mots, quelles approches, quelles méthodes - les dimensions structurelles du racisme et des discriminations dans le champ éducatif ? Où en sont les débats scientifiques, politiques et professionnels - dans la mesure où ils existent - dans les différents espaces nationaux ? Comment prendre en compte ces processus dans la formation des futur.e.s enseignant.e.s et dans le quotidien du travail scolaire ?

Bibliographie

- bell hooks (2013 [1994]), « La pédagogie engagée », *Tracés*, n°25, p.179-190.
- De Cock L., Pereira I., *Les pédagogies critiques*, Marseille, Agone/Fondation Copernic.
- De Rudder V. (1991), « Le racisme dans les relations interethniques », *L'Homme et la société* n°102, p.75-92.
- Dhume-Sonzogni F. (2007), *Racisme, antisémitisme et "communautarisme" ? L'école à l'épreuve des faits*, Paris, L'Harmattan.
- Dhume F. (2016), « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique. Reformuler l'approche critique », *Migrations société*, n°162, p.51-64.
- Freire, P. (1974). *Conscientisation et révolution*, Paris, François Maspero.

- Fricker, Miranda (2007) *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. London: Oxford University Press.
- Guillaumin C. (1972), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, La Haye, Mouton.
- Lorcerie F. (dir.) (2003), *L'Ecole et le défi ethnique*, Paris, ESF & INRP.
- Lorcerie F. (2007), « Le paradigme de l'ethnicité. Développements en France et perspectives », *Faire savoirs*, n°6, p.15-23.
- Pfefferkorn R. (2012), *Genre et rapports sociaux de sexe*, Lausanne, éditions Page 2.
- Potvin M. (2005), « Le rôle des statistiques sur l'origine ethnique et la "race" dans le dispositif de lutte contre les discriminations au Canada », *Revue internationale des sciences sociales*, n°183, p.31-48.
- Potvin M., Carr P. R. (2008), « La "valeur ajoutée" de l'éducation antiraciste : conceptualisation et mise en oeuvre au Québec et en Ontario », *Éducation et francophonie*, 36 (1), 197–216.
- Poutignat P., Streiff-Fenart J. (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.
- Simon P. (2005), « La mesure des discriminations raciales : l'usage des statistiques dans les politiques publiques », *Revue internationale de sciences sociales*, n°183, p.13-30.
- Verhoeven M., Shaik F. (à paraître), « L'éducation inclusive à l'épreuve de la discrimination institutionnelle : le cas de la Belgique francophone », in Lorcerie F. (coord.), *Education et Diversité. Les fondamentaux de l'action*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

* * *

Organisation de la table-ronde et du symposium : La table-ronde et le symposium sont destinés à se compléter, même si elles doivent avoir leur cohérence interne pour pouvoir être suivies éventuellement indépendamment. La première portera plutôt sur les enjeux politiques et académiques nationaux, avec l'enjeu d'une discussion sur l'état des débats dans les quatre pays (Belgique, France, Québec, Suisse). Le symposium, lui, sera plus tourné vers des enjeux méthodologiques, stratégiques et pratiques, donc relatifs aux "façons de faire" avec ces questions, en recherche comme en formation, dans les différents contextes.

Symposium court : Questions méthodologiques et pratiques pour la recherche et la formation

Suite à la Table ronde, il s'agira ici de mettre en rapport et de faire dialoguer les questions de recherche et les questions professionnelles (formation des (futurs) enseignants). Comment les questions de racisme et de discrimination en éducation sont-elles construites en tant qu'objets de recherche, de formation ou d'enseignement ? Quelles théories de la discrimination sont-elles mobilisées, et quelle place y est faite aux dimensions structurelles et systémiques de la discrimination ? Quelle place est faite aux approches critiques ? Plus largement, quels concepts et cadres paradigmatiques sont prioritairement mobilisés ? Quels sont les enjeux (mais aussi les contraintes et/ou les difficultés) épistémologiques, méthodologiques et pratiques dans l'approche du phénomène dans l'espace scolaire – tant en termes d'opérationnalisation et de mesure, que de formation et d'intervention ?

Intervenant.e.s :

Géraldine ANDRÉ (UCLouvain FUCaM Mons ; geraldine.andre@uclouvain.be)

La sociologie et le paradigme de la discrimination. Enjeux dans la recherche et la formation des enseignants

L'étude de la stratification ethno-raciale, c'est-à-dire, l'étude des inégalités ethno-raciales et des mécanismes d'inégalités de distribution des ressources économiques, sociales, politiques en lien avec des critères» associés à une catégorisation ethnique et/ou raciale (Safi 2013) est récente en Belgique francophone. Dans le champ éducatif, le paradigme de la discrimination qui étudie tout particulièrement les inégalités ethno-raciales s'est développé notamment dans le sillage des législations européennes anti-discrimination qui au cours de la dernière décennie ont mis à l'agenda des pays européens l'égalité et la lutte contre la discrimination en éducation. Ce paradigme s'est élargi pour appréhender d'autres inégalités relatives à d'autres catégories sociales : les femmes, les personnes en situation de handicap, les minorités sexuelles. Quels sont les effets de la montée de ce paradigme dans la recherche classique sur les inégalités en éducation, notamment en sociologie de l'éducation francophone qui s'est construite tout particulièrement autour de l'étude des inégalités relatives à l'origine sociale ? A partir d'un retour réflexif sur une participation dans un vaste programme de recherche portant sur les inégalités dans le champ éducatif belge commandité par UNIA (le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme), j'analyserai les défis épistémologiques et méthodologiques pour étudier les inégalités ethno-raciales en éducation auxquels sont confrontés les chercheurs mobilisant initialement d'autres paradigmes. Je tirerai également les enjeux de mon analyse pour la formation des enseignants.

Pascal TISSERANT (Université de Lorraine ; Maître de conférences en psychologie sociale et des organisations ; vice-président délégué à l'égalité – diversité) pascal.tisserant@univ-lorraine.fr

A la recherche d'une complémentarité des termes définissant les politiques menées pour réduire le racisme et les discriminations dans l'enseignement supérieur français.

Dans l'enseignement supérieur, en France comme dans la plupart des pays européens, les politiques d'égalité - diversité des universités ne se sont pas déployées de la même façon qu'au sein des entreprises (Tisserant & Leymarie, 2018). Le management de la diversité importé des États-Unis au début des années 2000 par les grandes entreprises n'a pas connu le même engouement dans le domaine de l'éducation, au contact du cadre juridique naissant de la non-discrimination. La lutte contre les discriminations dans les universités françaises est un phénomène encore balbutiant, en recherche de définition, de structuration et d'actions coordonnées à mener. L'égalité entre les femmes et les hommes (incluant les violences sexuelles) a précédé la prise en compte du « racisme et de l'antisémitisme » avec des référent.e.s que les universités devraient désormais avoir nommé.e.s. (Delzangles, 2017). L'égalité entre les femmes et les hommes bénéficie d'une politique gouvernementale volontariste contraignant les établissements d'enseignement supérieur à se

réformer, contrairement au «racisme et à l'antisémitisme» dont la prise en compte est abandonnée au contexte, le niveau d'engagement des acteurs locaux ou encore la survenue d'un événement au retentissement national (Tisserant, 2018).

Dans cette perspective, et contrairement au Canada où la prise en compte actuelle de ces questions est liée à des exigences gouvernementales concrètes de reconnaissance des chaires de recherche, les référent.e.s en charge de ces questions dans les universités françaises investissent uniquement de façon coordonnée le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et bricolent avec les discriminations, en particulier ethnoraciales, pour celles et ceux qui s'en préoccupent. Sur la base de travaux européens (Claeys-Kulik, Jorgensen & Stöber, 2019) et de situations tirées de notre propre pratique, nous montrerons dans cette communication comment les usages des termes égalité ou équité, diversité, discrimination ou encore inclusion, se complètent, s'articulent et peuvent offrir un cadre d'action commun.

Références

Claeys-Kulik, A.L, Jorgensen, T.E., & Stöber, H. (2019). *Diversity, Equity and Inclusion in European Higher Education Institutions*. Brussels : European University Association.

Delzangles, B. (2017). Les missions égalité entre les hommes et les femmes dans les universités : quelles évolutions depuis la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ? *La Revue des Droits de l'Homme*, 12, 1-13.

Tisserant, P. & Leymarie, S. (2018). Politiques de gestion et idéologies de la diversité dans les organisations. In K. Faniko, D. Bourguignon, O. Sarrasin, & S. Guimond (Eds.), *Psychologie de la discrimination et des préjugés* (pp. 244-257). Louvain-La-Neuve: De Boeck Supérieur.

Tisserant, P ; (2018). Pourquoi évaluer la perception des discriminations à l'université. *The Conversation*, 3 mai 2018. <https://theconversation.com/pourquoi-evaluer-la-perception-des-discriminations-a-luniversite-96362>

Michiel LIPPENS (Université d'Anvers; Doctorant; Michiel.Lippens@uantwerpen.be)

Exploring acts of ethnic discrimination in the context of high-stake decision making in secondary education: the case of school staff meetings in three Flemish secondary schools

[abstract provisoire] Multiple times during a school year teachers and other school staff organize meetings to discuss the academic progress that pupils made during their school trajectory. Also behavioural and attitudinal attributes of the pupils are typically discussed during these gatherings, which may possibly lead to consensual high-stake decisions (e.g., disciplinary measures). This paper aims to explore how acts of ethnic discrimination can possibly influence and inform the high-stake decisions that are made in the context of school staff meetings in secondary education. The data is part of a fifteen month ethnographic study in 6 class groups of the second grade of secondary education in three school settings within one city in the northern part of Belgium (Flanders). The study combined participant observations, document analyses, a diary method for pupils, and interviews with pupils, teachers and other school staff (e.g., pupils counsellors and school management team). The results show that acts of ethnic discrimination are not exceptional during school staff meetings, and at least partly inform high-stakes decision making. The results also highlight that the visibility of ethnic difference of pupils seems to matter in the sensemaking process of data used by the school staff to evaluate the behavioural, attitudinal and academic school trajectory of a specific pupil.

Andrés GOMENSORO, collaborateur scientifique, TREE, Université de Berne.
andres.gomensoro@soz.unibe.ch

Analyser les discriminations systémiques et institutionnelles au sein du système éducatif: le cas des descendants d'immigrés en Suisse

Cette intervention se concentre sur la mise en avant des tensions persistantes et de situations paradoxales ou schizophréniques entre (1) les logiques d'efficacité, de « rationalité économique », de sélection scolaire et (2) les logiques d'équité, de non-discrimination et de liberté de choix au sein des politiques éducatives et de l'organisation du système suisse de formation. D'un côté, il est bien plus rentable d'effectuer une sélection précoce et d'orienter environ un tiers des individus vers les formations professionnelles qu'ils ont le plus de chances d'achever, afin d'éviter les coûteuses réorientations et les tentatives trop ambitieuses. La société suisse, qui requiert de plus en plus de travailleurs hautement qualifiés, choisit alors de les importer massivement de l'étranger plutôt que de les former (Meyer, 2016). D'un autre côté, les politiques éducatives affirment offrir « à tous les mêmes opportunités » (CSRE, 2014, p. 20) et aller vers l'équité. La liberté de choix scolaire, bien que relative aux capacités de chacun, est garante d'une opportunité de mobilité scolaire et sociale. La notion d'équité au sein du système scolaire suisse s'illustre également par la volonté affirmée de contrer certaines difficultés rencontrées par les jeunes.

Le cas des descendant d'immigrés en Suisse est révélateur de ce paradoxe, de cette tension sous-jacente du système éducatif qui prône une certaine idée de l'équité, de l'égalité des chances et de la liberté de choix, mais qui est, de facto, productrice d'inégalités scolaires et des « perspectives de vie » diverses qui en découlent. En effet, les descendants d'immigrés sont, à la fois, les bénéficiaires des politiques qui visent l'équité (par la mise en place de mesures spécifiques, par exemple pour les allophones) et, à la fois, ils font face à différentes formes d'inégalités et de discriminations systémiques et institutionnelles dès le début et tout au long du parcours scolaire (Coradi Vellacott & Wolter, 2004; Gomolla & Radtke, 2009; Laganà & Babel, 2018). Certains groupes, soit les descendants de travailleurs migrants peu qualifiés arrivés dès les années 1980 majoritairement des États issus de l'ancienne Yougoslavie, de Turquie et du Portugal, sont largement contraints dans leurs choix de formations. Cette intervention discute ces tensions par des éléments tirés de la thèse d'Andrés Gomensoro (2019) sur les inégalités de parcours scolaires selon l'origine migratoire et par la mobilisation de constats empiriques sur les inégalités scolaires au niveau national (enquête Transitions de l'école à l'emploi - TREE).

Coradi Vellacott, M., & Wolter, S. C. (2004). *Equity in the Swiss education system : Dimensions, causes and policy responses*. Consulté à l'adresse Swiss Coordination Centre for Educational Research.

CSRE (Éd.). (2014). *L'éducation en Suisse. Rapport 2014*. Aarau: CSRE.

Gomensoro, A. (2019). *Les parcours scolaires des descendants d'immigrés en Suisse : Influences et imbrications des dimensions familiales, individuelles et institutionnelles*. Lausanne : Unil.

Gomolla, M., & Radtke, F.-O. (2009). *Institutionelle Diskriminierung : Die Herstellung ethnischer Differenz in der Schule* (3^e éd.).

Laganà, F., & Babel, J. (2018). *Parcours de formation dans le degré secondaire II* (OFS, Éd.). Neuchâtel: OFS.

Meyer, T. (2016). *Les frontières éducatives à la lumière de l'étude longitudinale TREE*.